

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA F.E.M.

2 - 3 JUIN A NAPLES

Cette 5<sup>e</sup> assemblée générale de la F.E.M. a regroupé 150 délégués. La F.G.M.-C.F.D.T. y était représentée par une délégation de 9 membres. C'était ce que nous appelons en FRANCE un congrès d'organisation syndicale. Jusqu'à présent, elle avait lieu tous les 3 ans, désormais, elle sera tous les 4 ans. L'Assemblée générale a élu le comité exécutif de 40 membres. Le président de la F.E.M. (Terry DUFFY, un britannique), le secrétaire général (Hubert THIERON, un belge) ont été réélus pour ce nouveau mandat : la F.G.M. a deux places à ce comité exécutif.

## Les métallos européens pour la réduction du temps de travail

Une résolution a été votée qui affirme la R.T.T. comme une revendication essentielle des métallurgistes européens.

La F.E.M. demande :

- la réduction de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures,
- l'allongement des congés annuels jusqu'à au moins 6 semaines,
- la généralisation des congés de formation,
- l'introduction d'une 5<sup>e</sup> équipe pour le travail en continu,
- la réduction et finalement l'abolition des heures supplémentaires systématiques,
- la récupération des heures supplémentaires par du temps libre,
- l'abaissement de l'âge de la retraite et l'introduction du droit de prendre sa retraite à 60 ans,
- le prolongement de la scolarité obligatoire à temps plein jusqu'à l'âge de 16 ans, au moins.

Au niveau national et sectoriel, les organisations membres, sont appelées à engager des négociations et à mener des actions parallèles pour atteindre cet objectif.

Un débat a eu lieu sur une proposition de la F.L.M. italienne qui dit :

La réduction de la durée du travail est aujourd'hui un instrument important de politique économique et industrielle pour sauvegarder l'emploi, face aux processus de restructuration et à l'introduction de nouvelles technologies.

En effet, les Nordiques (Suède, Norvège, Danemark) considèrent que si la réduction du temps de travail améliore les conditions de vie et de travail, elle n'est pas une réponse aux problèmes d'emploi. Mais ils ont été les seuls à s'abstenir sur cette proposition italienne. Cela s'explique en grande partie par le fait que le taux de chômage est très faible dans ces pays (2 à 3 %).

Evidemment, tous les délégués ont été d'accord pour dire l'importance des effets de la R.T.T. sur les conditions de vie :

La F.E.M. considère que la réduction du temps de travail n'est pas seulement un moyen pour partager l'emploi entre tous : elle doit, parallèlement, engager un processus qui, en modifiant la façon de vivre, les rapports de travail, l'habitat, l'activité sociale, engage une transformation importante des besoins sociaux et des moyens de les satisfaire. C'est la condition pour faire évoluer les modes de vie et favoriser une reprise de l'activité et de la croissance éco-

nomique durable et plus propice à l'épanouissement de tous. La F.E.M. réaffirme qu'il s'agit là d'une des tâches essentielles des années à venir.

## DES ORIENTATIONS POUR DES ACTIONS CONVERGENTES

- STRATÉGIE POUR LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET LA RÉDUCTION DU CHOMAGE;
- LES TRAVAILLEURS MIGRANTS;
- LA PAIX, LE DÉSARMEMENT ET LA LIMITATION DES EXPORTATIONS D'ARMES.

Ce sont les titres des 3 autres résolutions discutées et votées par l'assemblée générale de la F.E.M.

La F.G.M. y a retrouvé l'essentiel de ses préoccupations.

Peu à peu, convergent les actions au niveau national. Il est même possible d'envisager des actions communes au niveau européen comme par exemple le 4 juin à Stuttgart.

## LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES MÉTALLURGIESTES

La F.E.M. est constituée de fédérations de travailleurs de la Métallurgie de 14 pays, les métallos finlandais ayant un statut de membre associé (c'est-à-dire participant aux travaux sans droit de vote).

Elle regroupe par ses fédérations affiliées 6 830 500 travailleuses et travailleurs syndiqués, en somme les adhérents de toutes les organisations syndicales de la métallurgie, sauf en France et au Portugal.

Pays	Nombre de cotisants	Nombre d'organisations
ALLEMAGNE (R.F.A.)	2 500 000	1
GRANDE-BRETAGNE	1 800 000	12
ITALIE	800 000	1
SUÈDE	583 000	2
FRANCE	170 000	2
BELGIQUE	320 000	2
PAYS-BAS	165 000	2
DANEMARK	260 000	1
NORVÈGE	90 000	1
ESPAGNE	130 000	2
LUXEMBOURG	17 500	2
IRLANDE	10 000	1
GRÈCE	30 000	1
PORTUGAL	20 000	1

Le type d'organisation des syndicats britanniques, issu des syndicats de métier explique que l'on ait 12 organisations affiliées à la F.E.M. Pour la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, 2 fédérations sont représentées : l'une à référence chrétienne, l'autre socialiste. En Suède, 2 organisations aussi : il s'agit de celles des cols-bleus (ouvriers) et des cols-blancs (employés, techniciens, ingénieurs, cadres. Pour la France, en plus de la F.G.M.-C.F.D.T. (120 000 cotisations) il y a F.O.

# APARTHEID, NON

Une fois encore le gouvernement de Prétoria s'est distingué dans son art d'infélicité.

Encore un cran au-dessus dans l'escalade de la barbarie par la pendaison, le 9 juin, de 3 jeunes militants noirs. Malgré la vague d'intervention des organismes humanitaires en tous genres, auprès du gouvernement d'Afrique du Sud, la sanction s'est appliquée.

L'assemblée générale des syndicats de la F.G.M. réunie à CREIL, les 7 et 8 juin 1983, est elle aussi intervenue le 8 juin pour appeler à la clémence au moyen du télégramme suivant :

- Responsables métallurgiques C.F.D.T. réunis en assemblée générale à CREIL, indignés par rejet grâce pour :
- THELLE SIMON MOGOERANE,
- JERRY SEMANO MOSOLOLI,
- MARCUS THABO MAUTAUNG.

La F.G.M.-C.F.D.T. réclame mesures clémence pour ces trois jeunes militants. S'élève avec vigueur une nouvelle fois contre politique anti-syndicale et raciste du gouvernement de Prétoria.

En appelle à respect de la vie pour ceux qui remettent en cause le régime répressif d'Apartheid.

C'est partout la réprobation unanime. Face à une telle folie dévastatrice, on trouve difficilement à espérer. Voilà quelques années la mobilisation internationale dont la F.G.M. avait été partie prenante, était parvenue à sauver la tête de James MAUGE, jeune militant noir de l'African National Congress (A.N.C.). Aujourd'hui ses trois camarades ont trouvé un autre destin.

Mais, au-delà de l'horreur, ne faut-il pas voir là un signe de fragilité du régime d'Apartheid d'Afrique du Sud.

De plus en plus la contestation à ce gouvernement raciste à outrance se développe. Aussi, la République Sud-Africaine exécute « pour l'exemple », car en l'occurrence, c'est bien de cela qu'il s'agit. Il faut renforcer la peur des Sud-Africains pour que survive l'Apartheid qui profite à une poignée de blancs. Il ne fallait pas qu'ils vivent, ces noirs de 23, 25 ans, assez jeunes, assez fous pour vouloir se mesurer à un tel monstre. Alors, comme tous les régimes qui se sentent menacés, à plus ou moins brève échéance, qu'importe le délai, ils posent des « blindages » partout où c'est possible.

Actuellement se discute un projet de loi au Parlement de la République Sud-Africaine.

Il y aurait 3 chambres avec un rapport de représentation de : 4 pour les

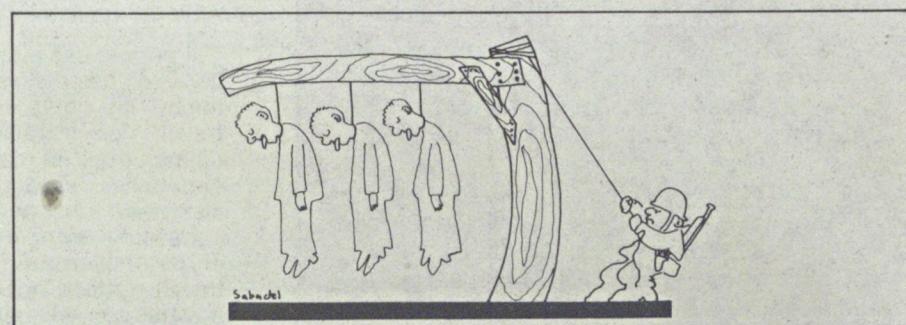
blancs, 2 pour les noirs, 1 pour les Indiens, alors que les noirs et les Indiens représentent à eux seuls 80 % de la population !... C'est pour ainsi dire sans commentaire.

Bien sûr, le Président sera élu avec un maximum de pouvoirs, il sera blanc et du parti nationaliste.

Il sera élu pour 7 ans, aura le droit de veto à tout projet. Est souverain pour constituer son cabinet. Le mouvement anti-raciste a repoussé ce projet qui ne fait qu'approfondir l'Apartheid.

Et dans le même temps, les syndicats noirs d'Afrique du Sud et des pays de la ligne de front se développent. Un camarade Sud-Africain est venu redire à la F.I.O.M. combien il fallait poursuivre le travail de soutien déjà entamé pour renforcer le mouvement de travailleurs et créer une force suffisante pour conduire un changement pacifique.

Soyez vigilants à toute demande de mobilisation en direction de l'Afrique du Sud, vous ne manquerez pas d'être sollicités un jour ou l'autre.



## R.T.T. : UNE PRÉOCCUPATION MONDIALE

Après l'assemblée générale de la F.E.M., c'est le comité central de la F.I.O.M. (Fédération Internationale des Organisations de travailleurs de la métallurgie) qui s'est réuni à ZURICH les 9 et 10 juin 1983. A cette occasion a eu lieu la célébration du 90<sup>e</sup> anniversaire de la F.I.O.M.

Voilà déjà 90 ans que 30 travailleurs de pays différents, dont la France, avaient compris le bien-fondé du lancement d'une Internationale Métallurgie.

Précurseurs avisés qui ont jeté les bases de l'actuelle organisation à laquelle nous contribuons aujourd'hui pour y travailler avec le plus d'efficacité possible. Avec la crise économique qui sévit actuellement dans presque tous les pays, la nécessité d'une concertation internationale des syndicalistes se fait de plus en plus sentir.

Déjà le rassemblement européen de Stuttgart pour l'emploi, le 4 juin, montre à quel point les préoccupations des travailleurs sont communes et dans bien des cas, elles dépassent les frontières de la seule Europe.

La F.I.O.M. a réaffirmé la priorité à la réduction du temps de travail et à l'emploi pour tous.

Elle accueille en son sein 9 nouveaux affiliés de pays très lointains (Australie, République Dominicaine, îles Mau-

rices, Afrique du Sud et Singapour), mais en regardant tous dans la direction d'une solidarité internationale.

La F.G.M. a pris sa place dans le débat général en réaffirmant notre objectif d'une réduction des disparités, d'un partage du travail... Ce n'est pas une position facile à défendre dans une conférence internationale où des réactions de repli protectionniste existent, où le grand élan de solidarité entre travailleurs se trouve percuté par les transferts de production, décidés par les firmes d'un pays à un autre ! Long apprentissage que celui de la solidarité réelle, du partage sans frontières...

Pas si étonnant d'ailleurs, quand dans notre propre pays, voire notre propre organisation, les réticences sont si grandes, les débats si passionnés pour concéder la plus petite fraction des « privilégiés acquis » !...

Georges GRANGER a enfin annoncé la signature de l'accord sur la 5<sup>e</sup> équipe dans des conditions particulièrement intéressantes, aboutissement d'une lutte acharnée des militants de la F.G.M. pendant plus de 10 années.

Cette intervention française a suscité beaucoup d'intérêt, plusieurs camarades étrangers sont venus nous questionner pour plus d'explications. La R.T.T., une préoccupation vraiment d'actualité.



3 bons résultats dans 3 secteurs bien différents, voilà ce que les organisations de la F.G.M. viennent de gagner.

La 5<sup>e</sup> équipe en 33 h 36 pour les feux continus dans la sidérurgie, un contrat de solidarité faisant passer l'horaire à 37 h chez Dassault, un autre amenant les 35 h à la Câblerie de RIOM.

La F.G.M.-C.F.D.T. se réjouit de ces réductions importantes du temps de travail dans la sidérurgie, chez Dassault, aux Câbleries de RIOM. La F.G.M. se réjouit avec les travailleurs concernés qui vont avoir de meilleures conditions de vie. La F.G.M. se réjouit avec les travailleurs qui ne seront pas licenciés dans la sidérurgie et à la Câblerie de RIOM, avec les salariés qui seront embauchés grâce au contrat de solidarité Dassault.

Dans la période actuelle qui est difficile à vivre pour nombre de travailleuses et travailleurs, la F.G.M.-C.F.D.T. garde son cap : priorité à l'emploi. Elle n'est pas prête d'en changer, car c'est l'objectif principal à atteindre. Aussitôt après vient le 2<sup>e</sup> objectif, réduire les inégalités, donc tout faire pour privilégier les bas salaires. Les camarades de la S.A.T. qui ont nombre de bas salaires parmi eux, ont dans leur accord touché au but. Ils ont fait d'une pierre deux coups : les 35 h et une politique salariale 1983 dans le même accord.

Pour en arriver là partout, il nous faut une organisation syndicale plus forte. Syndiqué à la C.F.D.T., n'hésitez pas à interpeller tes camarades de travail pour qu'ils nous rejoignent.

D'une part, le débat est vif entre nous et ceux qui ne pensent pas comme nous à la première des inégalités : avoir un emploi ou être au chômage. Nous avons donc besoin de renforcer la C.F.D.T. pour que des adhérents de plus en plus nombreux portent ce débat.

D'autre part, ton syndicat a besoin d'argent, donc de cotisation pour animer et coordonner les actions afin d'obtenir des résultats et de bons résultats, comme les 3 de cette page.

A propos, toi qui es adhérent, es-tu à jour de tes cotisations ?

# DES AVANCEES SIGNIFICATIVES SUR LE CHEMIN DES 35 HEURES

## La 5<sup>e</sup> équipe en 33 h 36

Une grande victoire pour les sidérurgistes et la F.G.M.-C.F.D.T. car c'est l'aboutissement d'une lutte de plus de 10 ans des travailleurs de la sidérurgie de la C.F.D.T.

Le texte signé le 2 juin par la F.G.M.-C.F.D.T. est un très bon accord.

Il amène la durée du travail à 33 h 36, en moyenne pour les travailleurs en feux continus.

Il permet des modifications considérables des cycles de travail, améliorant les conditions de vie et de travail des travailleurs concernés. (Diminution du travail la nuit, les dimanches, les jours fériés, raccourcissement des périodes de travail consécutif entre deux repos. C'est en particulier la fin des 7 postes de travail d'affilée tant dénoncés par les travailleurs en feux continus. La 5<sup>e</sup> équipe permet aussi une grande variété de cycles de travail...)

Cet accord va au-delà des objectifs gouvernementaux en matière de R.T.T. pour les postes, les ordonnances de février 1982 prévoient seulement les 35 h hebdomadaires.

Par cet accord le travail effectif des salariés en feux continus est égal au temps de présence. C'est un acquis important qui doit peser dans le règlement des conflits au niveau des établissements, des sociétés, voire des chambres patronales de la métallurgie.

La création de la 5<sup>e</sup> équipe est une forme de réduction du temps de travail particulièrement efficace pour l'emploi. Son application dans la sidérurgie doit permettre de préserver quelque 5 000 postes de travail supplémentaires.

La compensation financière est quasi totale, puisque le salaire l'est à 100 %, et que les astreintes (travail de nuit, du dimanche, des jours fériés...) seront indemnisées comme auparavant.

Il s'agit d'un accord important, de portée nationale, il doit favoriser l'introduction de la 5<sup>e</sup> équipe dans les autres secteurs de la métallurgie. En effet, si les travailleurs en « feux continus » sont les plus nombreux dans la sidérurgie, il y en a quelques milliers dans d'autres branches d'activités (production et transformation des métaux non ferreux, services

thermiques et de traitements, informatique, etc.)

Les organisations syndicales européennes qui ont toutes inscrit la 5<sup>e</sup> équipe dans leurs objectifs revendicatifs, vont pouvoir s'appuyer sur cet accord pour l'obtenir dans leurs pays respectifs.

## DASSAULT : Un accord pour créer des emplois

Après l'accord d'entreprise signé par la C.F.D.T., la C.G.C. et F.O. un contrat de solidarité vient d'être conclu entre le ministre délégué chargé de l'Emploi, Monsieur RALITE et la direction de la société des Avions Marcel Dassault Breguet Aviation.

Cet accord permet dans un secteur affronté à des difficultés économiques de maintenir un effectif permanent de 15 789 personnes tant que durera le paiement effectif de l'Etat.

Il va dans le sens de la lutte de la C.F.D.T. pour réduire le chômage, en particulier le chômage des jeunes, en privilégiant une démarche de partage du travail.

La F.G.M.-C.F.D.T. s'étonne de la campagne que mène la C.G.T. pour démolir par tous les moyens cet accord et désavouer la décision du ministre de l'Emploi.

Déjà en 1982, la C.F.D.T. s'est trouvée bien seule chez DASSAULT comme dans toute la métallurgie pour faire avancer la réduction du temps de travail pour créer des emplois et résorber le chômage.

### Mais que prévoit donc cet accord :

— la possibilité de pré-retraite progressive en passant pour 130 travail-

leurs de plus de 55 ans d'un emploi à plein temps à un emploi à mi-temps avec garantie d'un niveau de ressources de 80 % de son salaire antérieur. Ces contrats seront équilibrés par des embauches équivalentes en mi-temps ou à temps plein pour deux emplois à mi-temps,

— la possibilité de départ en pré-retraite démission pour 235 personnes intégralement remplacées,

— le passage à 37 heures avant le 1<sup>er</sup> juin 1985 pour les 15 789 salariés (avant le 1<sup>er</sup> juin 1984 pour 8 650 d'entre eux). La non compensation intégrale de cette diminution d'horaires, qui ne se traduira pas par une perte immédiate de ressources, devrait permettre la création de 435 emplois supplémentaires,

— une réorganisation du travail nécessaire pour maintenir les capacités de production et l'amélioration de l'efficacité de l'entreprise sera négociée avec les organisations syndicales, elle devrait conduire à de nouvelles réductions du temps de travail et faire passer la durée de certaines équipes à 33 heures,

— une convention formation professionnelle visant à adapter ou à reconvertis les personnels aux nouveaux emplois proposés et aux nouvelles technologies sera présentée d'ici la fin de l'année,

— une clause de sauvegarde des salaires.

Pour la C.F.D.T. la possibilité de créer près de 2 000 emplois est une grande victoire.

Le vrai débat est la solidarité posée par le partage du travail chez DASSAULT et ce n'est pas une consultation d'une partie seulement des travailleurs concernés avec des questions simplistes qui peut régler ce débat.

## 35 heures aux Câbleries de RIOM (S.A.T.)

Un accord, largement discuté, notamment autour du travail le samedi a été signé le 22 mars 1983 dans cet établissement de la S.A.T. (837 travailleurs). En voici le début :

Afin de permettre la signature d'un contrat de solidarité relatif à un horaire à la Câblerie, de 35 heures par semaine à partir du 1<sup>er</sup> avril 1983, et pour éviter les licenciements que la situation économique impose, il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

A compter du 1<sup>er</sup> avril 1983, la durée effective hebdomadaire moyenne du travail à la Câblerie est ramenée à 35 heures, avec les modulations qu'entraîneront les nécessités d'organisation et les nécessités commerciales.

Il sera institué un chevauchement de 20 minutes pour chaque équipe, afin de faciliter le fonctionnement continu des machines. Les parties conviennent que l'amplitude de la journée de travail sera de 8 heures 20 minutes maximales.

Le reste de l'accord traite de la nouvelle organisation du travail (temps de pause, relèves entre 2 postes), des changements de qualifications qu'elle entraînera, de la formation à mettre en œuvre, du système de compensation sur les salaires (voir article 4 ci-dessous). Finalement, l'accord ne parle pas du travail du samedi, ce qui permet aux organisations syndicales de ne pas le cautionner, mais ce qui permet aussi à la direction de le mettre en place.

### Compensation sur les salaires :

A noter que 380 personnes sur 837 salariés, gagnaient moins de 4 650 F en février 1983.

### ARTICLE 4 :

Cette réduction à 35 heures de tous les horaires (personnel de surveillance excepté) entraînera une réduction à partir du 1<sup>er</sup> avril 1983 des appointements bruts (BASE SALAIRE BRUT DE MARS 1983) de 9,1 % que la S.A.T. s'engage à compenser de la manière suivante : la compensation consentie se traduira par le maintien de JANVIER à DÉCEMBRE 1983, du montant nominal du salaire individuel.

Chaque mois figurera sur la feuille de paie des intéressés, le montant de la compensation.

Les augmentations générales à intervenir s'impacteront sur le montant de la compensation et n'entraîneront une majoration des rémunérations que lorsque la compensation aura été complètement absorbée par les dites augmentations générales.

Le calendrier des augmentations générales 1983 sera le suivant :

- 1<sup>er</sup> MARS 1983 : 2,8 % avec un minimum de 150 F,
- 1<sup>er</sup> JUILLET 1983 : 3,0 %,
- 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1983 : 2,0 %.

Tous les salariés percevant un salaire de base inférieur à 4 650 F au 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1983, auront ce salaire augmenté de 65 F au 1<sup>er</sup> avril 1983.

Les répartitions des aides de l'Etat se feront sur les bases suivantes en salaire brut (charges patronales non comprises). Base identique pour tous.

- 1983 : 2 000 F,
- 1984 : 2 160 F,
- 1985 : 1 500 F,
- 1986 : 333 F.

Le versement de l'aide de l'Etat sera mensuel à partir de 1984 :

- 180 F par mois en 1984,
- 125 F par mois en 1985,
- 111 F par mois de JANVIER à MARS 1986.

Au 31 décembre de chaque année, il sera vérifié que le total de la part représentative de l'aide de l'Etat dans la compensation perçue par le salarié ne soit pas inférieur aux sommes ci-dessus.

Lorsqu'il sera inférieur, la différence sera versée au salarié sur la paie de décembre.

Les variations de la valeur du point métallurgie et les changements de pourcentage liés aux années d'ancienneté continueront à s'appliquer à la prime d'ancienneté.

Pour un salaire de 4 000 F il y a attribution d'une prime de 1 311 F en décembre 1983. Cette prime correspond à la compensation garantie (2 000 F pour 1983) moins la part déjà versée (689 F).

Il résulte de ce mode de calcul la répartition intégrale des aides de l'Etat au personnel.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 7-8 JUIN 1983

# Avant-dernière grande étape avant le congrès constitutif de la F.G.M.M.

Plus de 150 responsables de syndicats se sont donc retrouvés comme prévu en Assemblée Générale à Creil, les 7 - 8 juin dernier. Les nombreux débats dans les commissions ont pu faire ressortir tout le travail fort important engagé dans les différentes structures de syndicats, d'Unions Métaux et de Branches.

Une large analyse a été développée sur la pratique et le fonctionnement dans nos différentes structures, que ce soit dans le syndicat, l'Union Métaux ou les structures verticales, les Inters, les Branches.

De nombreux éléments intéressants sont ressortis, la base des nouvelles étapes de travail.

### LES POINTS ESSENTIELS POUR NOTRE ORGANISATION

Les interventions dans les commissions ont fait ressortir l'importance du syndicat sur l'ensemble de son rôle et plus particulièrement son rôle inter-sections, c'est-à-dire représentativité de l'ensemble des salariés de la Métallurgie, quelle que soit leur branche sur le territoire géographique du syndicat.

Des éléments complémentaires sont retenus sur l'importance de l'action du Syndicat en matière d'emploi, d'analyse économique, de formation professionnelle, de lien avec les équipements collectifs sur le territoire géographique comme équipement sportif, culturel et autre. Ce sont l'ensemble de ces éléments qui donnent vocation au Syndicat à être l'organe qui peut véritablement négocier à des niveaux géographiques avec des chambres patronales, avec des forces économiques, vis-à-vis des forces politiques.

La section syndicale est revenue avec force pour rappeler que tout syndicat ne peut exister si effectivement il n'y a pas implantation dans l'entreprise et cela a fait ressortir les tions syndicales. Par contre, sur ce point les analyses qui ont été faites ont montré que nos implantations syndicales se développaient beaucoup plus dans les petites entreprises que dans les grandes entreprises. Il ressort que près de 50 % de nos adhérents se trouvent dans celles-ci alors qu'il y a une décennie 70 % des adhérents de notre Organisation se trouvaient dans des grandes entreprises.

Cette mutation d'emploi appelle nos Syndicats à intégrer ces éléments et à revoir leur fonction et leur pratique.

Concernant les Inters, il est ressorti beaucoup de demandes de liens et une circulation de l'information entre ce qui se passe dans la réflexion des Inters après des négociations avec les Directions Générales et les Syndicats.

Il est vrai qu'il est toujours difficile d'avoir une Inter composée de 18 sections, de donner toute l'information nécessaire aux Syndicats concernés et aux Unions Métaux.

A l'Inter, il est difficile de faire ressortir l'analyse faite dans chaque syndicat.

Les Unions Métaux ont été confirmées sur leur importance politique dans l'organisation en matière d'action, de formation, d'analyse régulière de l'actualité, de développement de la cohérence dans l'organisation, etc...

En ce qui concerne les structures de la nouvelle Fédération, la place des Mineurs a été reconfirmée et la recherche d'une équipe politique pour conduire la Fédération, s'appe-

lant le Bureau Fédéral a été retenue mais pas définitivement.

Quant au Bureau Fédéral élargi à l'ensemble des Unions Métaux Branches et Groupes, cette idée a paru intéressante aux Syndicats, mais également les décisions ne pouvaient pas être encore prises.

### LES SUITES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTRUIRONT L'AVENIR

Cette Assemblée, comme prévu n'a pas prise de décision, a fait ressortir les réflexions de chacun des syndicats. Maintenant le Conseil Fédéral va se saisir des travaux de cette Assemblée pour ensuite, avec les Mineurs, faire des propositions encore plus précises à l'ensemble des syndicats pour le mois de Novembre. Dans le mois de Décembre, les réactions des syndicats devront remonter à la Fédération et le texte définitif sur les structures et les statuts seront mis au point et adressé à tous les syndicats en vue de préparer les amendements, les débats et les décisions du Congrès de 1984. C'est dans ce cadre là que se préparera le Congrès et que se construira au jour le jour la F.G.M.M.



19  
OCTOBRE 83:

## ÉLECTIONS SÉCURITÉ SOCIALE ET CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Les assurés sociaux éliront leurs administrateurs sur listes de candidatures présentées par les syndicats. C'est l'occasion de faire revenir la gestion de la Sécurité Sociale aux représentants des travailleurs, en l'arrachant des griffes du C.N.P.F.

L'élection aura lieu dans la commune d'habitation de l'assuré ou de l'allocataire. L'employeur devra libérer les salariés, le temps nécessaires à l'élection ; **il devra le payer comme temps de travail.**

Pour les travailleurs, cette élection est également l'occasion de faire entendre leurs voix, d'agir et peser pour une amélioration de la Sécurité Sociale et de leur protection sociale.

### Pour rapprocher la Sécurité Sociale des usagers :

Pour une Sécurité Sociale plus accueillante, plus proche, plus accessible et plus simple. Pour une Sécurité Sociale plus humaine avec la décentralisation dans les communes et quartiers par des « Maisons de la Sécurité Sociale » regroupant tous les services. Assurer la ponctualité et l'amélioration des délais de remboursement.

### Pour développer la santé :

- Par la lutte contre les atteintes à la Santé et pour la Prévention dans l'entreprise, l'école, le quartier.

- Avec l'égalité d'accès aux soins avec le développement du Tiers payant médical et le libre choix des formes de médecine.

Pour une meilleure politique familiale avec le droit attaché à l'enfant, la simplification, le libre choix du mode de garde et l'aide à son financement.

### Pour l'amélioration de l'insertion des retraités et de leur condition de vie :

- Amélioration de l'environnement et du cadre de vie permettant le maintien à domicile et favorisant l'autonomie et la non ségrégation. Les retraités doivent trouver dans leur quartier les services dont ils ont besoin : restaurants, aides-ménagères, blanchisseries, dépannage, centres de soins, foyers, logements, maisons de retraites médicalisées... avec services à domicile.

- Amélioration des pensions avec le paiement mensuel. La revalorisation pour carrières courtes et les majorations spécifiques Femmes, par acquisition gratuite de 3 années par enfants élevés.

### Pour la solidarité et la justice dans le financement :

Combattre les inégalités par une meilleure répartition de l'effort contributif de tous - salariés et **non salariés** -.

Pour la C.F.D.T., il faut revenir à la conception originelle de la Sécurité Sociale en 1945 : « Une Sécurité Sociale fondée sur le principe de la solidarité nationale qui garantit les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptible de réduire ou de supprimer leurs capacités de gains » (article 1 du Code de la Sécurité Sociale).

Pour que la Sécurité Sociale des travailleurs gagne, il faut que la C.F.D.T. GAGNE CES ÉLECTIONS. Il est donc nécessaire que les adhérents de la C.F.D.T. connaissent et fassent connaître autour d'eux les propositions C.F.D.T. pour la Sécurité Sociale et les Caisses d'Allocations Familiales.

**Achetez et faites acheter le C.F.D.T.  
Magazine « Spécial Sécurité Sociale »**

**Rapprochez-vous de vos délégués pour  
les aider à mener la campagne électorale  
dans l'entreprise et les quartiers.**



## Bernard POIRIER a quitté la F.G.M.

Arrivé au secrétariat national en novembre 1976, en remplacement d'Albert MERCIER, Bernard aura donc exercé pendant 7 ans, la responsabilité de Secrétaire National.

La branche Automobile, les secteurs de l'équipement pour l'industrie, la prise en charge des questions d'immigration, de l'international, plus récemment des nouvelles technologies et des conditions de travail, ont fait partie des tâches assumées par Bernard.

Il va exercer de nouvelles responsabilités au sein de la C.F.D.T. comme secrétaire de la Commission Exécutive.

Ayant appris à connaître Bernard, nous sommes convaincus qu'il saura, comme cela a été le cas à la F.G.M., mettre ses grandes qualités au service de l'organisation.



## Gérard DANTIN arrive au Secrétariat National

Gérard a été élu Secrétaire National lors du Conseil Fédéral du 8 juin 1983 (pendant l'assemblée des syndicats de la F.G.M.). Agé de 39 ans, technicien supérieur du C.E.A., Gérard est depuis 1976 secrétaire général du S.N.P.E.A. (Syndicat National du Personnel de l'Energie Atomique). C'est d'ailleurs depuis cette date qu'il est conseiller fédéral. Membre de la Commission Exécutive Fédérale depuis janvier 1980, Gérard qui habite en région parisienne, apportera au secrétariat national, en plus de ses qualités personnelles, l'expérience de l'action syndicale, dans un secteur un peu différent des branches professionnelles dépendant de l'U.I.M.M.

# Les métallos en force à Stuttgart

